

Les parents doivent encore faire dans ce but des bonnes œuvres ; par exemple, des communions, des aumônes, des dons aux églises. Ils doivent aussi prendre les avis de leur pasteur et du directeur de ces enfants ; car personne mieux qu'eux ne peut décider la voie qu'ils doivent suivre. Les parents qui prendront ces sages précautions, et qui ne se laisseront guider que par les motifs que leur dicte la foi, ne pourront manquer d'être éclairés, d'être bénis, ainsi que les chers objets de leur affection.

Mais, malheureusement, le monde est rempli de pères et mères qui, sur ce point important, se trouvent tout-à-fait en défaut. Ainsi, dans le choix qu'ils font d'un état de vie pour leurs enfants, ils ne s'inspirent que par des motifs purement humains, sans tenir aucun compte des droits imprescriptibles que Dieu a sur eux. L'orgueil, l'ambition, l'amour-propre, l'intérêt, quelques fois le caprice, voilà quels sont leurs conseillers habituels, dans cette affaire majeure pour eux et leurs enfants ! Et, par là, ces infortunés parents ne réussissent qu'à compromettre leur propre tranquillité, et l'avenir de ceux auxquels ils ont donné le jour. Il y a dans le monde, un grand nombre de familles qui, après avoir été prospères et florissantes, finissent par s'éteindre et disparaître tout à fait, par le désordre que nous venons de signaler.

Ah ! pères et mères, nous vous en conjurons par vos intérêts les plus sacrés, par les intérêts les plus chers de vos bien-aimés enfants ; aussi par les intérêts les plus chers et les plus sacrés de la religion et de la société ; prenez donc bien